

PRÉVENTION/ÉDUCATION L'association l'École de la paix intervient dans les écoles du Secteur

Le juge et les enfants échangent autour de la loi et des règles de vie

La loi expliquée aux enfants. C'est en résumé ce que réalise l'École de la paix sur les quartiers de La Villeneuve et Village Olympique afin de sensibiliser les enfants à l'éducation civique. Hier, le juge Bernard Azema est venu expliquer son métier à des CM2.

Ils sont en CM2 et ont 10 ou 11 ans. Les élèves de Vladimir Jacquet, enseignant et directeur de l'école Verderet, sur le quartier du Village Olympique écoutent attentivement le juge.

Bernard Azema, vice-président du Tribunal de grande instance de Grenoble, en charge des affaires pénales et président d'une chambre correctionnelle, n'hésite pas à prendre des exemples connus pour étayer ses propos. Les enfants et le juge échangent sur la loi. Une petite heure pour passer en revue l'autorité parentale en passant par la fonction des tribunaux, les différents juges et leurs fonctions, le rôle de la loi pénale.

« Vos parents ont des droits, ils doivent savoir ce que vous faites, ils ont aussi des devoirs, ils ne doivent pas vous infliger des violences », explique-t-il notamment.

Les enfants apprennent, non sans réaction, qu'ils sont « incapables juridiquement mais tout à fait capables dans le même temps d'aller acheter une baguette à la boulangerie ». Ils apprennent aussi que la loi pénale s'applique à tous, y compris aux mineurs. « Ce n'est pas parce qu'on est mineur que l'on ne risque rien. À 10 ans, il peut y avoir la sanction éducative. Le juge peut envoyer un adolescent en prison dès l'âge de ses 13 ans. Celui-ci peut y rester jusqu'à 20 années. Et à partir de 16 ans, il peut écoper d'une peine de perpétuité. Mais je dis bien le juge "peut" mais on fait tout pour éviter la prison ».

Un peu plus tard, l'enseignant demande au juge de revenir sur la différence entre « légitime défense » et « vengeance ». Réponse du juge : « Pour qu'il y ait légitime défense, il faut qu'il y ait la mé-

me unité de temps et qu'elle soit proportionnelle au coup reçu. J'ai le droit de riposter d'un coup de poing si quelqu'un s'apprête à m'en donner un. Mais je n'ai pas le droit d'attaquer. En revanche, je peux faire valoir mes droits ».

Le juge évoque l'affaire d'Échirolles

Bernard Azema prend alors pour exemple la récente affaire d'Échirolles qui a provoqué la mort de Sofiane et Kevin. « Cette affaire est tout à fait symptomatique : je n'exclus pas qu'à l'origine il y ait pu avoir légitime défense mais ceux qui sont allés régler les comptes n'avaient rien de légitimes. On ne peut pas accepter une société fondée sur la vengeance et laisser les gens juger les autres. C'est le juge de la liberté et de la détention qui a décidé de mettre en prison ceux qui ont été arrêtés dans cette affaire ».

Cela fait une dizaine d'années que Bernard Azema intervient dans les classes, depuis que l'École de la paix a mis en place cette action. « Cela me paraît important de parler de la loi et du rôle de la justice à des enfants de cet âge et l'expérience démontre que cela laisse des traces. Le public est bien souvenu mal outillé dans cette société. On donne davantage de place à l'émotion qu'à la réflexion. Cela permet d'aborder les questions de justice autrement que par le biais du fait-divers ».

À la fin de l'année scolaire, les enfants iront au tribunal pour mettre en scène un procès. Chaque enfant aura un rôle à jouer. On peut s'attendre à une sévérité du jugement.

Saléra BENARBIA



Bernard Azema, vice-président du TGI de Grenoble, intervient depuis ans dans les écoles pour parler de son métier. Hier, il était à l'école Verderet au Village olympique dans la classe de Vladimir Jacquet. Ci-contre, Agnès Hugonin et Matthieu Damian, respectivement vice-présidente et directeur de l'École de la Paix. Photo LeDL

L'École de la paix : prévenir les violences dès le plus jeune âge

Dirigée par Mathieu Damian et présidée par Agnès Hugonin, l'association l'École de la paix, dont le siège est basé rue Très-Cloîtres, œuvre comme son nom l'indique pour la paix et la prévention des violences. « J'ai lu dans le Dauphiné Libéré qu'un habitant de La Villeneuve déplorait l'inaction de certaines associations sur le quartier. J'ai alors voulu montrer ce que nous faisons sur le secteur de Villeneuve - Village Olympique avec les subventions publiques », précise l'ancienne élue du secteur 6.

À la demande des enseignants qui estimaient que certains enfants présentaient des

signes d'agressivité, l'École de la paix intervient depuis 2004 dans quelques écoles volontaires. Une formatrice comme l'est Karima Boughetaïa, juriste de formation, intervient dans les écoles à plusieurs reprises afin de sensibiliser les enfants scolarisés en CM1-CM2 avec les règles de vie, le vivre-ensemble et les lois.

« Cette année, nous avons monté un projet qui touche différentes structures dans les deux quartiers (Maisons des habitants, la Cordée) car c'est dehors que l'on peut être confronté à la violence et surtout, nous intervenons dès la maternelle », poursuit Agnès Hugonin. L'association a alors mis à

la disposition des enseignants de maternelle un outil pédagogique sous forme ludique. Et chaque année, la Ville nit tous les acteurs et acteurs (État, Métro, département, Ville) du projet (qui coûte 30 000 €) afin d'établir un bilan sur les actions réalisées tout au long de l'année. Et tout, ce sont 700 enfants et adultes qui auront été sensibilisés à la paix.

POUR EN SAVOIR PLUS
L'École de la paix, 7, rue Très-Cloîtres
Tél. +33 (0) 4 76 63 81 41.
Fax : +33 (0) 4 76 63 81 42.
Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h